



**Siège social**

**Domaine de Broquedis**

**625 RD 817**

**40390 St André de Seignanx**

**Tél 05/59/56/65/65 Fax 05/59/56/65/69**

**Président :**

**Mr. J M MIRAMON**

**Directeur d'Association**

**Mr. J ROLANDO**

**L'association gère aussi :**

- Un CSAPA à St André de Seignanx
- L'ITEP Beaulieu à Salies de Béarn
- L'ITEP l'Arbre à Paroles à Bayonne
- L'ITEP du Born à Parentis en Born
- L'IME Pierre Duplaa à Lesperon
- Les ateliers de SUERTE à Saubrigues
- L'ESAT Alanvie à Biarritz
- L'ESAT du Marensin à Lesperon
- Foyer d'Hébergement Castillon à Morcenx



## **RESIDENCE CLAIRBOIS**

**Association CAMINANTE**

**Résidence CLAIRBOIS**

**12 Avenue de la plage**

**40530 Labenne Océan**

**residence.clairbois@asso-caminante.fr**

**05/59/55/50/13**



**La résidence d'accueil CLAIRBOIS accueille 19 adultes, hommes/femmes, originaires des Landes handicapés psychiques et à faible niveau de revenus. La résidence est placée sous le contrôle de la DDCSPP qui en assure une partie du financement.**

**Personnes accueillies** Nous accueillons des personnes majeures handicapées par des troubles psychiques liés à une pathologie mentale au long cours. Ces personnes doivent bénéficier d'un accompagnement thérapeutique et social, d'une mesure de protection judiciaire et avoir des droits ouverts à l'Allocation Adulte Handicapé. Leur niveau d'autonomie doit être suffisant pour accéder à un logement privatif. Leur état de santé doit être stabilisé afin de pouvoir accepter les règles de vie semi-collective.

**L'admission** Une demande écrite sera adressée à l'association **CAMINANTE** précisant la situation de la personne, son histoire médicale (sous pli cacheté à l'attention d'un médecin), la situation de soins et d'accompagnement au jour de la demande. Un dossier administratif complètera les informations administratives et la situation financière. Le partenaire référent présentera la situation tout en exposant les motivations du demandeur.

**Le partenaire référent** est l'équipe soignante qui porte les candidatures et **s'engage à maintenir leur accompagnement** le temps de l'accueil à CLAIRBOIS. La résidence CLAIRBOIS n'étant pas un établissement social, médico-social ou sanitaire, elle ne peut répondre qu'à des besoins de type hébergement.

**Le projet** Les résidents sont dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde. Leur situation sociale et psychologique voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible l'accès à un logement ordinaire. L'objet principal de la résidence consiste à mettre à disposition un logement individuel de type T1. Le vivre ensemble des espaces collectifs est pensé comme un outil de socialisation et d'autonomisation. Ces lieux, gérés par les salariés de la résidence, permettent aux occupants de rompre avec l'isolement. Ainsi des activités sont proposées qui favorisent entre autre l'expression, la rencontre, l'échange, le rapport à l'autre, l'acceptation des difficultés. Un règlement de fonctionnement est signé par le résident.

**Les logements** Les 19 logements de 27 m2 environ sont meublés et disposent du nécessaire à une activité domestique habituelle (kitchenette, salle de bain, WC). Un contrat d'occupation revisité tous les 6 mois est signé par le résident et l'association **CAMINANTE**. L'intervention d'une aide à domicile est possible par un financement de type PCH ou APA.